



FICHE INSCRIPTION ENFANT 2021/2022

MERCI D'ECRIRE TRES LISIBLEMENT EN STYLO BLEU OU NOIR

- JUDO/ JU-JITSU
 BABY JUDO
 SELF DEFENSE FEMININ

(Cochez la case correspondante à votre choix)

Photo

IDENTITE DU PRATIQUANT

Nom : Prénom :

Sexe : F – M

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ET CORRECTEMENT RENSEIGNES

PARENT 1 OU RESPONSABLE LEGAL	PARENT 2 OU RESPONSABLE LEGAL 2
Nom :	Nom :
Prénom:	Prénom :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile, si différente de l'enfant :
Tél. Fixe :	Tél. Fixe :
Tél. Portable :	Tél. Portable :
Tél. Professionnel :	Tél. Professionnel :
Email :	Email :
Profession :	Profession :
Autorise mon enfant mineur à rentrer seul :	OUI NON (Entourez la mention utile)

Documents à fournir lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription dument complétée
- Certificat médical portant obligatoirement la mention « Sans contre-indication à la pratique du judo en compétition » OU Questionnaire (Sur décision récente du ministère des sports le certificat médical d'aptitude au judo y compris en compétition pour les MINEURS n'est plus obligatoire. Les parents doivent remplir un Questionnaire de Santé et remplir une attestation)
- Le règlement de la cotisation selon le mode de votre choix : espèces, chèques, coupon sports, Bon CAF, Carte Pass+...(Chèque à l'ordre de l'ASM JUDO)
- La photo de votre enfant

ASM JUDO

CONTACT : SOW OMAR : Président de la section Judo
0782222857- asmantesjudo@gmail.com
15 RUE DE LORRAINE 78200 MANTES LA JOLIE



Personnes à contacter et/ou autorisées à venir chercher l'enfant en cas d'urgence ou d'indisponibilité des parents

Merci de classer ces personnes par leur facilité à venir chercher l'enfant

Nom : **Prénom** : **Qualité** :

Tél. fixe : **Tél. Portable** : **Tél. Pro** :

Nom : **Prénom** : **Qualité** :

Tél. fixe : **Tél. Portable** : **Tél. Pro** :

Nom : **Prénom** : **Qualité** :

Tél. fixe : **Tél. Portable** : **Tél. Pro** :

INFORMATIONS MEDICALES:

Maladie	OUI	NON	Lesquelles
Allergies médicamenteuses			
Allergies respiratoires			
Autres allergies			
Asthme			

Observations complémentaires (lunettes, appareil dentaire, appareil auditif...) :

.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du pratiquant majeur ou du parent 1¹:

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

(1 : ou Du responsable légal)

Signature du parent 2 :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature obligatoire des deux parents en cas de divorce ou de séparation (si les deux sont susceptibles de venir chercher l'enfant)
Conformément à la loi "Informatique et Libertés" N° 78-17 du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition,
que vous pouvez exercer en vous adressant à L'ASM JUDO

L'ASM JUDO s'engage à être en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

ASM JUDO

CONTACT : SOW OMAR : Président de la section Judo

0782222857- asmantesjudo@gmail.com

15 RUE DE LORRAINE 78200 MANTES LA JOLIE



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION JUDO

Tout adhérent pratiquant le Judo, Ju-Jitsu et Self Défense au sein de la section judo de l'ASM s'engage à respecter ce règlement. Il s'applique également lors des déplacements en stage ou en compétition.

INSCRIPTIONS ET COTISATIONS

- Les montants des cotisations annuelles sont déterminés et votés par le bureau Directeur de l'ASM JUDO.
- **Tout pratiquant doit s'acquitter de la cotisation pour la saison** (de septembre à juin)
- Le montant total des cours pour l'année est à régler lors de l'inscription
- Des facilités de paiement peuvent le cas échéant être proposées aux familles.
- Un adhérent ne pourra accéder au tatami dans le cas où son dossier administratif serait incomplet (cotisation, certificat médical,)
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour un arrêt en cours de saison sauf cas exceptionnel, sous conditions et sur demande écrite (déménagement à plus de 100 KM, longue maladie ou longue blessure...)**
- Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année avec l'accord du professeur responsable.

RESPONSABILITES

- Les professeurs sont responsables des judokas lorsque ceux-ci sont sur les tatamis (pendant la durée du cours).
- **Chaque accompagnateur doit vérifier la présence du professeur avant de laisser le pratiquant.**
- En cas d'absence d'un professeur et dans la mesure du possible, une information sera affichée à l'entrée de la salle ou transmis par mail ou message
- **DROIT A L'IMAGE**
Accepter volontairement à ce que le pratiquant soit filmé (e) et/ou photographié(e) dans le cadre des activités et Animation, et autorise l'ASM JUDO à diffuser, reproduire, publier ou représenter les photographies et films du pratiquant prises dans ce cadre, sur tous formats et supports, dans tous médias et par tout moyen de diffusion, pour tout type de représentation, pour tous usages concernant la communication interne, externe et de promotion de l'ASM JUDO.
OUI NON (Entourez la mention utile)

REGLEMENT DES COURS

- **Respecter les horaires des cours. Les professeurs se réservent le droit de refuser un judoka en cas de retards répétitifs.**
- Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les cours de Judo et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances. Les horaires sont fixés pour toute la saison. Les enfants sont libérés à la fin de chaque cours.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.
- En cas de stage pendant les vacances scolaires, une information écrite sera diffusée aux familles
- Ne pas apporter d'objets de valeur en cours et ne pas porter de bijoux (montre, bague, boucle d'oreille, collier, barrettes...). Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Avoir une tenue propre et correcte, et une bonne hygiène corporelle (ongles coupés ras, pieds propres...).
- Lors des compétitions, les transports s'organisent avec les professeurs et/ou les parents. Une compétition pourra être annulée en cas de nombre insuffisant de véhicules accompagnateurs. Les parents s'engagent à avoir une assurance et un véhicule en bon état d'entretien.
- Les passages de grades sont des tests qui ont pour but de déterminer un niveau technique, mais également de valoriser le judoka de par sa participation aux activités du Club (présence régulière, participations aux stages, aux manifestations du Club) et à son comportement dans le respect du code moral du judo. Seul le professeur est habilité à déterminer les modalités d'obtention du grade supérieur. (Déroulement et date)

SIGNATURE OBLIGATOIRE : (DU RESPONSABLE LEGAL DU PRATIQUANT MINEUR)



Cadre réservé à l'ASM JUDO		
Somme réglée :	Chèque (s) :	ANCV / COUPONS SPORTS / BONS CAF / CARTE PASS+:
	Espèces :	VIREMENT LE MONTANT :
Date de dépôt des chèques		
Certificat médical ou questionnaire de Santé		OUI NON (Entourez la mention utile)
Passeport à jour		
Licence demandée		

ACTIVITES	Montants des cours à l'année (Tarif HORS licence)	Montant de la Licence (Reversé à la Fédération)	TOTAL*
JUDO/ JU JITSU (2 cours/semaine) AVANTAGE RENTREE 30%	170 € 119€	40 €	210 € 159€
BABY JUDO (2016 :1 cours/ semaine) SELF DEFENSE FEMININ (1 cours /semaine) AVANTAGE RENTREE 30%	175€ (ASSU. COMPRISE) 122,5 €		175 € 122,5 €
Passeport pour compétition** Ce tarif peut être modifié par la F.F.J.D.A		8 €	
SURVETEMENT CLUB (Attention le club effectue la commande à partir de 20 demandes payées. Les chèques ne seront encaissés qu'au moment de la livraison dont les délais sont de 1 à 2 mois. Délai de fournisseur)	SURVETEMENT COMPLET : 60€ VESTE SEULE : 35€ PANTALON SEUL : 30€		

* Extérieur Mantes la jolie +5 €

**Passeport F.F.J.D.A. à partir de la catégorie Benjamin, si le licencié fait de la compétition et pratique le judo depuis au moins deux années (apporter une photo d'identité).